



Un Peuple – Un But – Une Foi

PRIMATURE

MCA SENEGAL

**PROCES VERBAL DE LA NEUVIÈME REUNION ORDINAIRE
DU
CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU
MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT - SENEGAL**

Le jeudi 07 Juillet 2011 à 10 heures, s'est tenue au siège du MCA-Sénégal, la **neuvième réunion ordinaire du Conseil de Surveillance du Millennium Challenge Account-Sénégal**), sous la présidence de Monsieur Alhousseynou DIALLO, Président du Conseil de Surveillance.

La réunion a été dûment convoquée le 29 juin 2010 par le Président du Conseil de Surveillance, conformément aux termes (1) du Millennium Challenge Compact (ci-après « Compact ») conclu entre les Etats-Unis d'Amérique, agissant par l'intermédiaire du Millennium Challenge Corporation (ci-après « MCC »), et la République du Sénégal, agissant par son gouvernement (ci-après « Gouvernement ») signé le 16 septembre 2009 ; et (2) du décret n°2009-1447 du 30 Décembre 2009 portant création et fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du Millennium Challenge Account Sénégal (ci-après « MCA-Sénégal »), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance et présentation de l'ordre du jour ;
2. Validation du procès-verbal de la huitième réunion ;
3. Etat d'avancement des activités et situation des contrats signés ;
4. Confirmation du taux de l'ajustement salarial accordé au personnel de MCA-Sénégal ;
5. Confirmation de l'approbation de l'arrêté sur le Comité des Parties prenantes et de la liste des structures administratives et organisation membres dudit Comité ;
6. Examen et approbation des amendements apportés au Manuel des Opérations financières ;
7. Informations sur les prochaines étapes, Questions diverses, Agenda de la prochaine réunion de Conseil du Surveillance.

I. MEMBRES DU CONSEIL:

1. Membres présents:

Membres votants:

- **Alhousseynou DIALLO**
Primature
Président du Conseil de Surveillance
- **El Mansour TALL**
Ministère chargé de la Justice
- **Massar WAGUE**
Ministère chargé de l'Economie et des Finances
- **Mame Victor Léopold POUYE**
Ministère chargé des Infrastructures
- **Madame Maïmouna Lo GUEYE**
Ministère chargé de l'Agriculture
- **Alioune Badara MBENGUE**
Ministère chargé des Collectivités locales
- **Mme Abibatou NDIAYE**
Fédération des Associations Féminines du Sénégal (FAFS)
- **Mamadou NDIAYE**
Ministère des Affaires Etrangères
- **Momar Talla KANE**
CONGAD
- **Mor Talla KANE**
Confédération Nationale des Employeurs du Sénégal (CNES)

Observateurs :

- **Ibrahima DIA**
Directeur Général de MCA-Sénégal ;
- **Randall WOOD**
Deputy Resident Country Director, Senegal, MCC

2. Membres représentés:

- **Ousmane KA**
Ministère chargé du Développement Social et du Genre

Représenté par Mme Abibatou NDIAYE, en vertu du pouvoir en date du 06 juillet 2011.

3. Membres participants par Téléphone ou vidéoconférence : AUCUN.

4. Membres absents:

- **Ludovic NGUESSAN**
Conseil National du Patronat (CNP)
- **Ndiaye Cheikh SYLLA**
Ministère chargé de l'Environnement

Chaque membre du Conseil reconnaît avoir été convoqué à cette réunion dans un délai raisonnable.

5. Autres personnes présentes:

- Ahmadou TALL, Conseiller Juridique du MCA-Sénégal

6. Secrétaire de Séance:

M. Ibrahima DIA, Directeur Général du MCA-Sénégal

II. DEBATS:

1. Ouverture de la séance et présentation de l'ordre du jour

Le président, après vérification, a constaté que le quorum requis était atteint. Il a, ensuite, procédé à la présentation de l'ordre du jour en précisant que seront examinés en questions diverses, les points suivants :

- projet d'Accord d'Entité d'exécution avec l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) en vue de conclure un Accord d'Entité d'Exécution pour la réalisation d'une enquête de référence auprès d'un échantillon de chefs de ménages et entreprises dans les différentes zones d'implantation des projets du programme du Compact ;
- révision du Plan de passation des Marchés du semestre avril 2011 – octobre 2011.

L'Ordre du jour a été approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

2. Validation du procès-verbal de la dernière réunion

Il a été fait lecture du procès-verbal de la réunion du 23 mars 2011 adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

3. Etat d'avancement des activités et des contrats signés

A. Questions Institutionnelles

• *Le Comité des Parties Prenantes du MCA*

L'arrêté n° 6437 du 07 juin 2011, abrogeant et remplaçant l'arrêté n°4892 du 2 juin 2010 portant création et fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du Comité des Parties Prenantes du Millennium Challenge Account-Sénégal, a été signé par Monsieur le Premier Ministre.

L'arrêté du Gouverneur de Saint-Louis a également été signé.

La Réunion du CPP de la Zone Nord s'est tenue le 22 juin à Saint-Louis. Celle de la Zone Sud sera programmée dans les meilleurs délais, après la signature de l'arrêté du Gouverneur de Ziguinchor.

• *Préparation de mise en œuvre des conditions préalables aux décaissements des fonds des travaux*

En vue de satisfaire les conditions préalables liées aux décaissements des fonds des travaux pour les projets de réhabilitation des routes et d'irrigation et de gestion des ressources en eau, une réunion du Comité de pilotage atelier a été tenue, les 12 et 13 mai 2011, à Ndiaye (Saint-Louis) pour valider le rapport d'audit du système de maintenance des infrastructures hydro agricoles dans le Delta et la Vallée du Fleuve Sénégal et finaliser le Plan d'Actions. Les travaux ont été présidés par Madame Maïmouna LO NDIAYE, Secrétaire Générale du Ministère de l'Agriculture.

Une autre réunion de travail a été tenue le vendredi 03 juin 2011 au siège du Ministère de la Coopération Internationale, des Transports aériens, des Infrastructures et de l'Energie. Etaient représentés à cette réunion présidée par M. Victor L. POUYE, Directeur Général des Infrastructures, le MCA-Sénégal, le FERA et l'AGEROUTE-Sénégal. L'objet de la réunion était de discuter sur la condition relative à la réduction du déficit du financement du fonds de maintenance des infrastructures routières.

Ce jour même se tient au niveau de la cellule d'Appui au MCA-Sénégal, une réunion avec tous les acteurs impliqués pour évaluer le niveau de mise en œuvre des conditions préalables aux travaux et établir un tableau de bord.

B. Questions Techniques

1. Projet Irrigation et de Gestion des Ressources en Eau

En vue d'apporter des réponses pertinentes aux préoccupations exprimées par les membres du Conseil de Surveillance lors de la réunion du 23 mars 2011 et portant sur certains cas de retard ou d'imprévu notés dans le déroulement des activités, des mesures de correction ont été prises et appliquées par les Cabinets d'Etude. Les Consultants ont été sommés d'accélérer le travail sur le terrain. Les équipes sur le terrain ont été renforcées. De ce fait, les retards sont en train d'être résorbés en ce moment.

Le Directeur Général de MCA-Sénégal a présenté les chronogrammes des projets irrigation et activités foncières, routes, activités de suivi environnemental et social et activités de suivi évaluation. Ces chronogrammes sont joints en annexes.

Activité 1: Irrigation et Gestion des Ressources en Eau dans le Delta

Consultant : **Groupeement Egis BCEOM/IDEV-ic**

Montant du Contrat : **1 898 356 US Dollars (soit 834 112 930 FCFA)**

▼ **Réalisations (Trimestre: Avril -Juin 2011)**

- Travaux topographiques réalisés à hauteur de 98 % ;
- Travaux géotechniques réalisés à hauteur de 30 % ;
- Rapports finaux des critères de conception (adducteurs et émissaire) déposés, validés et payés ;
- Rapports provisoires des modèles hydrauliques (Adducteurs et Emissaire) du Delta déposés et en cours d'analyse pour rapport final ;
- Nouvel allotissement des travaux validé ;
- Rapport APD lot 1 (Travaux du Gorom amont) en cours de rédaction.

▼ **Contraintes**

- Retards dans les travaux géotechniques ;
- Décalage des dates de remise des livrables ;
- Finalisation du plan de Gestion Environnemental et Social.

▼ **Défis**

- Démarrage des études PAR ;
- Finaliser toutes les études géotechniques.

▼ **Prochaines étapes (Trimestre : Juillet--Septembre 2011)**

- Rapports finaux des modèles hydrauliques (Adducteurs et l'Emissaire) validés et payés ;
- Rapports finaux APD et DAO des Lots 1 et 2 Adducteurs validés et payés ;
- Rapport provisoire APD et DAO du lot 3 Adducteurs ;
- Rapport provisoire APD et DAO du lot 1 et 2 Emissaire.

Activité 2: Irrigation et Gestion des Ressources en Eau

Dans la zone de Podor

Consultant : **SCET Tunisie**

Montant du contrat : **1 938 318 USD**

▼ **Réalizations (Trimestre: Avril -Juin 2011)**

- Rapport définitif des critères de conception d'aménagement des cuvettes (5) de Podor ; validé et payé ;
- Travaux topographiques, hydrologiques, géotechniques et pédologiques terminés ;
- Rapport intérimaire de l'étude d'exécution de la cuvette de Sinthiou en cours d'analyse pour Rapport provisoire ;
- Rapports des études de base d'aménagement des cuvettes (5) de Podor (Pédologie, Topographie, Géotechnique, Hydrologie) en cours de finalisation ;
- Rapport APD/DAO provisoire de la cuvette du Ngallenka en cours d'analyse pour rapport final.

▼ **Contraintes**

- Décalage des dates de remise des livrables ;
- Finalisation du plan de Gestion Environnemental et Social.

▼ **Défis**

- Assurer un bon suivi et le dialogue avec les populations locales ;
- Faire une bonne articulation avec l'équipe PAR.

▼ **Prochaines étapes (Trimestre: Juillet-Septembre 2011)**

- Rapport final APD/DAO de la cuvette de Ngallenka validé et payé ;
- Lancement du Dossier d'Appel des travaux d'aménagement de la cuvette de Ngallenka (440 ha) ;
- Rapports APD / DAO provisoires et finaux des cuvettes de Podor, Gamadji, Wawa et Sinthiou validés.

Activité 3: Gestion du projet

▼ **Réalizations**

- Mise en place du Coordonnateur, du Chargé de projet Delta, du Chargé de projet Podor et de l'Expert SIG ;

- Mise à disposition des locaux ;
- Participation du PMU à la mise en œuvre du projet irrigation (missions, formation, ateliers, séances de travail avec les consultants et équipes de projet MCA-Sénégal) ;
- Organisation et planification des activités et des dépenses trimestrielles et annuelles.

▼ Prévisions

Recrutement du personnel non SAED et démarrages des travaux de réhabilitation des locaux, des équipements et du mobilier.

- Défis

Pas de défi particulier.

2. Activités de sécurisation foncière

Consultant : **Groupeement FIT Conseil/CIRAD/SONED Afrique**

Montant total du contrat initial : **852 104 187 F CFA**

Un Avenant pour l'acquisition d'images satellitaires est porté au contrat, signé le 06 avril 2011, pour un montant de **77.749.920 FCFA HT**.

▼ Tâches réalisées

- Le rapport sur la Définition des acteurs impliqués dans l'Administration des Terres a été validé, le 29 mars 2011, par le comité technique MCA-SN créé à cet effet. La version définitive du livrable a été déposée par le Prestataire le 8 juin 2011.
- Le rapport sur le modèle de Livre Foncier pour les Conseils Ruraux a été reçu le 18 avril 2011 par MCA-SN. Les commentaires consolidés MCA-MCC ont été envoyés au prestataire le 10 mai 2011. MCA-SN est en attente du dépôt du livrable corrigé.
- Le rapport sur les recommandations pour le Renforcement des Capacités et Amélioration de l'Adaptation Locale des outils de Gestion des Terres a été déposé le 25 mai 2011. Il est en cours d'examen à MCA et MCC.
- Acquisition d'images satellites de haute résolution par un avenant au contrat liant MCA-SN et le Groupeement FIT-CIRAD-SONED. Les images d'archives ont été livrées le 14 avril 2011 et réceptionné par un comité technique MCA-SN appuyé par un Expert en Système d'Information Géographique. Les images sur commande satellites sont attendues par MCA-SN et devraient être livrées dans un court délai.
- Présentation et validation de l'arrêté portant sur les comités techniques d'appui aux Collectivités Locales pour la sécurisation foncières, au cours d'un Comité Régional de Développement présidé par le Gouverneur de Saint-Louis. Des ateliers locaux de mise en place des comités techniques et d'élaboration des plans d'actions sont programmés pour les mois de juin et de juillet.
- Mission de contrôle qualité sur les données foncières collectées par le cabinet dans la cuvette de Podor (communauté rurale de Guédé Village et Commune de Podor) et dans la cuvette de Wawa (Communautés rurales de Dodèle et de Gamadji).
- Réception d'une version provisoire de la base de données sur la cuvette de Ngallenka. Des commentaires ont été envoyés au prestataire et discutés avec les experts du groupement au cours d'une mission de contrôle qualité.

▼ Contraintes

Retard dans le démarrage des enquêtes dans le Delta (les enquêtes dans cette zone ont effectivement démarré le 28 avril 2011). Elles ont été précédées d'une formation des nouveaux enquêteurs et d'une mise à niveau des anciens. Le retard est dû à la disponibilité tardive des données alphanumériques de la SAED et au retard dans l'acquisition des images satellites de haute résolution.

Retard également dans le dépôt des livrables, malgré le nouveau calendrier des livrables discutés et validés par MCA-SN en février 2011. Le prestataire a proposé une matrice de planification des livrables restants, qui est en cours d'examen à MCA-SN.

▼ Prochaines étapes

- Validation finale des livrables sur (i) le modèle de Livre Foncier pour les Conseils Ruraux et (ii) les recommandations pour le Renforcement des Capacités et Amélioration de l'Adaptation Locale des outils de Gestion des Terres ;
- Réception et validation des images de haute résolution sur commandes satellites. Ces images seront utilisées par les prestataires Foncier et PAR ;
- Réception de la base de données définitive de la cuvette de Ngallenka, sur la base des différents échanges techniques entre MCA-SN et le prestataire ;
- Poursuite des enquêtes massives dans la zone du Delta ;
- Réception des livrables restants ;
- Finalisation du plan d'actions avec le PACR ;
- Poursuite de la mise en place des comités techniques d'appui aux Collectivités Locales pour la sécurisation foncières et élaboration des plans d'actions.

▼ Défis

Assurer un suivi régulier et une bonne communication et s'assurer de la qualité des données foncières recueillies.

Clôturer l'étude préparatoire à la sécurisation foncière dans les délais programmés et préparer la phase de mise en œuvre.

3. Activités Environnementales et Sociales

Consultant : **AECOM**

Montant total du contrat : **127 667 500 FCFA**

Etudes d'impact sur l'environnement (RN2, RN6, Delta et Podor)

MCA-Sénégal n'a toujours pas obtenu les arrêtés du Ministre de l'Environnement portant Conformité environnementale des projets RN2, RN6, Delta et Podor.

Etudes Plans d'Actions de réinstallation (RAPs) du Projet d'Irrigation et Gestion des Ressources en Eau (IWRM)

▼ **Tâches réalisées**

- Le niveau de décaissement pour le contrat PAR du projet IWRM est de 78,21 % ;
- La version finale du rapport PAR Provisoire Podor Lot 1 Podor – Ngallenka a été reçue dans les délais (le 09 mai 2011) ;
- La version finale du rapport PAR Provisoire Lot 1 - Delta – Adducteurs a été reçue dans les délais (le 18 mai 2011) ;
- Une mission de supervision MCC a été tenue du 23 mai au 03 juin 2011, à l'issue de laquelle une satisfaction du niveau d'avancement a été notée sur l'état d'avancement de la préparation du PAR du Projet IWRM.

▼ **Contraintes**

La seule contrainte à signaler est liée au retard noté sur les études techniques sur la partie Emissaire, ce qui aura des incidences sur le PAR de l'Emissaire notamment en termes de délais.

▼ **Prochaines étapes**

- Le Cabinet va entamer ses enquêtes de terrain dès la seconde quinzaine du mois de juin. Ces enquêtes permettront de produire les versions préliminaires des PAR finaux dès les mois de juillet et août, respectivement pour le Ngallenka et le Delta – Adducteurs ;
- Les rapports finaux PAR Lot 1 Podor - Ngallenka & Lot 1 - Delta – Adducteurs sont attendus courant août et septembre 2011.

▼ **Défis**

- Avancer sur les enquêtes PAR de Ngallenka et Delta-Adducteurs afin de finaliser les études et démarrer les travaux en fin 2011 ;
- Finaliser les TDR et le processus de recrutement du consultant chargé de la mise en œuvre du PAR et des ONGs pour l'accompagnement social des PAPs ;
- Créer et Installer les commissions d'indemnisations des impenses et de conciliations avant mi-août 2011.

Etudes Plans d'Actions de réinstallation (RAPs) du projet routier (RN2 et RN6)

▼ **Etat d'avancement**

- Le rapport Intérim RAP RN2 a été reçu et validé, excepté la section portant sur les marchés hebdomadaires ;
- Le rapport de définition des marchés attendu courant mai 2011 n'a pas été produit par CIRA. Ce retard est dû en partie à la mauvaise quantité des livrables produits par CIRA ;
- Le rapport PAR provisoire de la RN2 a été reçu et amendé courant le 10 juin 2011 ;
- Pour la RN6, les livrables suivants ont été reçus durant le trimestre avril - juin 2011: (i) le rapport intermédiaire PAR (y compris l'étude des marchés), le PGES et les clauses environnementales et sociales pour le Pont de Kolda.

- Le Cabinet Louis Berger a renforcé son équipe PAR suite à la demande de MCA Sénégal, ce qui permettra de produire des livrables de qualité dans de meilleurs délais.

▼ Perspectives

- Pour la RN2, il est prévu durant le prochain trimestre Juillet-septembre 2011, la finalisation du contrat de base donc, les livrables suivants : (i) Draft « Final Market Feasibility Study Report (ii) Final » RAP Documents, (iii) 'Final « Market Feasibility Design Documents » ;
- S'agissant de la RN6, le livrable « Rapport intérimaire PAR » est attendu durant la seconde quinzaine du mois de juin 2011. Tandis que les Draft RAP Documents pour le Pont de Kolda et pour le Lot 3 sont attendus en juillet 2011. Les livrables suivants : (i) Draft « Final Market Feasibility Study Report » (ii) « Final RAP Documents », (iii) « Final Market Feasibility Design Documents sont attendus courant août 2011 ».
- Par ailleurs, MCA-Sénégal a drafté et transmis à la Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés (DEEC) du Ministère de l'Environnement, le Protocole d'accord pour avis. Sa signature est prévue d'ici début juillet 2011.

▼ Contraintes

- La préoccupation majeure de la gestion du contrat de la RN2 est la mauvaise qualité des livrables PAR et Marchés ;
- Alors que pour la RN6, la contrainte du PAR liée à la finalisation des études topographiques a été levée. Cependant, il subsiste quelques difficultés de compréhension de la Politique Opérationnelle OP 4.12 par l'équipe de consultant. C'est la raison qui a conduit MCA Sénégal à demander au consultant de renforcer son équipe PAR par un Expert de haut niveau en réinstallation, ce qui a été finalement accepté par le consultant. Un autre expert en réinstallation dont le CV a été soumis et accepté par MCA Sénégal a pris service le 14 juin 2011 ;
- Concernant la mise en œuvre du PAR pour le Pont de Ndoum qui devrait démarrer plus tôt, le contrat avec le consultant sera signé quand le nombre de personnes affectées par le projet sera connu.

Etudes de business plan des projets sociaux (mesures de protection sociale)

Les demandes de proposition des consultants ont été reçues le 30 mai 2011. Le panel d'évaluation des offres techniques s'est tenu les 14 et 15 juin 2011. La finalisation de la procédure de sélection du consultant sera bouclée en fin juin.

4. Infrastructures Routières

Consultant : **CIRA Ingénieurs Conseil**

Montant total du contrat : **2 437 520 US Dollars**

▼ Tâches réalisées

Etudes et contrôle RN2

Le contrat relatif à la RN2 a pour objet « la revue et la finalisation des études détaillées, l'élaboration du Plan d'Action de Réinstallation et la supervision des travaux ». Ce contrat a été signé le 15 septembre

2010 avec le bureau CIRA pour un montant global de \$ 2 437 520 dont pour la période de base \$ 652 670 et pour la période optionnelle \$ 1 784 850.

Pour le deuxième trimestre 2011 (avril à juin 2011), l'état d'avancement de la revue des études de la RN2, y compris le pont de Ndioum, se résume comme suit :

- La version corrigée du rapport intermédiaire technique a été soumise au MCA le 26 avril 2011. Ledit rapport a été validé le 02 mai 2011 ;
- L'Avant-Projet Détaillé (APD) du pont de Ndioum a été reçu par MCA le 18 avril 2011.
- L'APD de la RN2 a été reçu par MCA le 26 avril 2011.

Une équipe du MCC en compagnie des experts du cabinet Roche International a effectué une mission de revue dans la période du 25 avril au 04 mai 2011. Au cours de cette mission, le MCA, le PMU AGEROUTE et l'équipe de Roche ont examiné les APD du pont de Ndioum et de la RN2. Les observations consolidées des trois parties sur ces deux APD ont été transmises au consultant le 20 mai 2011. A la suite des manquements notés dans les différents livrables fournis, une mise en demeure a été adressée, le 20 mai 2011, au bureau CIRA qu'il prenne dans un délai de 30 jours les dispositions visant à corriger ces manquements. Il s'agit essentiellement de mener un audit topographique pour s'assurer de la fiabilité des levés topographiques et d'effectuer des sondages supplémentaires sur le site du pont de Ndioum (surtout dans le lit du cours d'eau).

Il est à signaler que l'audit topographique a démarré le 08 avril 2011 et les sondages complémentaires ont démarré le 31 mai 2011 pour finir le 23 juin 2011. Le rapport géotechnique révisé à la suite de ces sondages complémentaires est attendu pour le 04 juillet 2011.

Les rapports attendus prochainement sont :

- ✓ APD révisé Pont de Ndioum : 29 juillet 2011 ;
- ✓ APD révisé RN2 : 29 juillet 2011 ;
- ✓ Rapport d'EIES révisé : 29 juillet 2011 ;
- ✓ Rapport intermédiaire PAR révisé : 13 juillet 2011 ;
- ✓ Rapport PAR révisé : 29 juillet 2011 ;
- ✓ Rapport de faisabilité des marchés : 29 juillet 2011.

Etudes et contrôle RN6

Consultant : **Groupe Louis Berger/AGEIM Ingénieurs Conseils**
Montant total du contrat : **805 760 700 FCFA et 3 674 763 US Dollars**

Le contrat de la RN6 relative à « la revue et la finalisation des études détaillées, à l'élaboration du Plan d'Action de Réinstallation et la supervision des travaux » a été signé le 22 octobre 2010 avec le groupement LOUIS BERGER/AGEIM. Ce contrat fait pour la période de base \$762 241 et 167 135 700 F CFA et pour la période optionnelle \$2 912 522 et 638 625 000 F CFA.

Pour le deuxième trimestre 2011 (avril à juin 2011), l'état d'avancement de la revue des études de la RN6 se résume comme suit :

- **APS Pont de Kolda** : Le Groupement Louis Berger – AGEIM a transmis à MCA-S une note technique de présentation des variantes pour la reconstruction du Pont de Kolda à la date du 12 avril 2011, faisant apparaître trois (03) solutions :
 1. Pont à 5 travées de type pont à poutres béton armé (PSI-BA) ;
 2. Pont à 3 travées de type tablier continu en ossature mixte acier-béton (PSI-OM) ;
 3. Pont à 3 travées de type tablier en dalle continue nervurée précontrainte (PSI-DN).

A la suite d'un examen multicritères, le MCA a retenu la Solution Pont à 3 travées de type tablier en dalle continue nervurée précontrainte (PSI-DN).

Un courrier a été envoyé au Groupement Louis Berger – AGEIM à la date du 15 avril 2011 pour valider l'option retenue pour le pont de Kolda afin qu'il poursuive l'étude et finaliser l'APD.

- **APD Pont de Kolda** : l'APD provisoire du pont de Kolda a été reçu par MCA le 1^{er} juin 2011. L'examen de cet APD est en cours et la réunion du comité technique de validation est prévue pour le 14 juin 2011.

Les rapports APD suivants sont attendus prochainement :

- ✓ Lot Kolda – Vélingara : 24 juin 2011
- ✓ Lot Tanaff – Kolda : 8 juillet 2011
- ✓ Lot Ziguinchor – Tanaff : 29 juillet 2011

PMU AGEROUTE

Le Coordonnateur du PMU a pris service le 1^{er} avril 2011. Pour le reste du personnel, les avis de candidature ont été publiés dans les journaux le 02 mai 2011 et les candidatures ont été reçues le 16 mai 2011. La sélection du consultant individuel devant assister le MCA-SN et le PMU au recrutement du personnel est en phase de finalisation.

▼ **Contrainte**

La principale contrainte notée au cours du trimestre (Avril – Juin 2011) est la mauvaise qualité des rapports d'études soumis par CIRA. Pour pallier cette carence, une mise en demeure a été servie au bureau CIRA, le 20 mai 2011.

▼ **Défis**

- Le délai d'exécution de la revue des études détaillées existantes ;
- Lancement des appels d'offres du lot 3 (Kolda – Kounkané) et du pont de Kolda ;
- Lancement de l'appel d'offres des travaux de construction du pont de Ndoum et de la RN2.

▼ **Prochaines étapes**

-
- Mise en place du personnel restant du PMU-AGEROUTE ;
- Réception et approbation des APD ;
- Elaboration des DAO.

5. Suivi Evaluation

▼ **Activités réalisées**

Le contrat avec Sterling Inc. portant sur la réalisation de l'enquête de référence dans les zones d'intervention des projets du MCA-Sénégal a été rompu 10 mai 2011 après une période de mise en demeure de 30 jours suite aux multiples manquements du Consultants : retard de plus de 6 semaines dans

le dépôt des livrables, démission du chef de mission, faible qualité du ROM provisoire soumis, absence de l'équipe du consultant sur la zone d'étude, etc. Suite à la rupture du contrat avec Sterling, un mémorandum avec deux scénarii (ANSD et relance de l'Appel d'Offre) de reprise de l'enquête de référence a été élaboré et soumis à l'approbation du MCC.

▼ Perspectives

Relance dans les meilleurs délais de l'enquête de référence par le biais d'un accord d'entité de mise en œuvre avec l'ANSD ;

C. Questions Administratives et financières

1. Passation de Marchés

Plan de Passation de Marchés pour la période Avril-Septembre 2011 a été approuvé d'abord par le Conseil de Surveillance et ensuite par le MCC. Ce plan inclut l'ensemble des activités prévues durant cette période pour un montant global de 266 421 494 Dollars US.

L'Avis Général de Passation des Marchés concernant la période sus indiquée a été publié sur le site web de MCA-Sénégal le 11 mai 2011, et dans les journaux de la place (LE SOLEIL, LE QUOTIDIEN, Le TEMOIN, L'Observateur, Le Populaire, Nouvelle Horizon et La Gazette) avec des parutions échelonnées durant tout le mois de mai et pendant la première décade de juin pour assurer une large publicité des activités prévues pendant cette période.

En ce qui concerne la situation des marchés, le tableau ci-dessous présente la liste des marchés signés de Janvier à juin 2011.

Description	Méthode de passation des marchés	Montant du Contrat signé	Nom de la Firme	Date de signature du Contrat
Acquisition équipements de communication	Cotation	\$32 791,00	SINPAC Sarl	14 février 2011
Consultant pour base de données situation de référence	Méthode basée sur la Qualité Technique et le Coût	\$869 729,00	STERLING International Group, Inc.	14 janvier 2011
Formation en management de projet	Source unique (Entente directe)	\$51 122,19	SOCIAL IMPACT	28 février 2011
Véhicules 4X4	Cotation	\$135 200,00	CFAO-SENEGAL	8 avril 2011
Fourniture et installation de splits	Cotation	\$30 496,00	OFFICE INFORMATIQUE	23 mai 2011
Avenant Contrat du Groupement Louis Berger / AGEIM pour les Travaux de reprise des études topographique sur la RN6	Méthode basée sur la Qualité Technique et le Coût	\$591 998,55	LOUIS BERGER / AGEIM	18 mai 2011
Avenant contrat Groupement FIT CONSEIL / CIRAD/SONED AFRIQUE pour acquisition images satellitaires	Méthode basée sur la Qualité Technique	\$155 500,00	FIT CONSEIL / CIRAD / SONED AFRIQUE	6 avril 2011
Formation en suivi évaluation	Source unique (Entente directe)	\$31 795,04	SOCIAL IMPACT	28 mars 2011
Cabinet Audit MCA-SENEGAL	Sélection au moindre coût		RMA SENEGAL	03 juin 2011
INDIVIDUAL CONSULTANT ON GENDER	Sélection basée sur la Qualification du Consultant	9 000 000 F CFA	Ayssatou Ndiaye DIOP	19 avril 2011
ASSURANCE VEHICULES	Cotation	5 371 997 F CFA	NSIA	28 avril 2011
Production de supports de communication du programme (Tee-shirt & casquettes)	Cotation	5 700 000 F CFA	PHENIX	28 février 2011
Production de supports de communication du programme (Calendriers, cartes de vœux, agendas, totem, enseignes, ...)	Cotation	11 975 000 F CFA	REPRO SYSTEM	23 février 2011
Fourniture de carburant pour le programme	Cotation	16 938 000 F CFA	TOTAL SA	09 mars 2011
Fournitures complémentaires d'équipements informatiques pour le programme	Cotation	10 585 000 F CFA	OFFICE CHOICE	11 avril 2011

D'autres contrats sont actuellement en cours de signature ; il s'agit notamment :

- Consultant individuel en PAR ;
- L'acquisition de véhicules 4x4 pour les PMUs SAED et AGEROUTE avec CFAO Sénégal ;
- Consultant individuel pour le recrutement du personnel des PMUs.

▼ Prochaines étapes

- Acquisition des équipements informatiques des PMUs ;
- Aménagements et équipement des locaux des PMUs ;
- 4 véhicules et scooters restants ;
- Acquisition d'équipements administratifs complémentaires (coffres forts, matériel de bureau, stores, ...).

2. Niveau des décaissements

A la date du **10 juin 2011**, le niveau de décaissement du financement 609(g) (Convention du 1^{er} avril 2009), est de **4 876 351,69 US Dollars**, soit un pourcentage d'exécution de **36,42%**. En ce qui concerne les fonds du Compact (y compris le *CIF*), le niveau de décaissement est de **3 797 715,80 US Dollars**, soit un pourcentage d'exécution de **0,70%**.

A la suite de la présentation, les débats se sont tenus comme suit :

Mme Tanya SOUTHERLAND : Je félicite la Direction Générale de MCA-Sénégal pour la clarté de sa présentation et la qualité des documents qui ont été fournis. Les chronogrammes fournis seront très utiles pour le suivi du programme.

Je voudrais toutefois savoir si les montants indiqués dans le tableau des contrats et concernant les études prennent en compte la partie optionnelle pour la supervision des travaux. En outre, apparemment, le chronogramme ne fait pas ressortir la gestion de la mise en œuvre du PAR.

M. Ibrahima DIA : Les montants indiqués concernant les contrats optionnels incluent la supervision des travaux. Concernant le PAR, sa mise en œuvre n'est pas prévu dans le contrat de AECOM qui dans le cadre de son étude fait un travail permettant de minimiser impacts. Le bureau d'études a déjà bouclé l'étude PAR pour le lot 1. Il s'agira de commencer les travaux sur les zones où il n'y a pas de personnes affectées. On profite de la même période pour régler la situation des personnes affectées. Les sommes nécessaires à leur indemnisation sont prévues dans les fonds du Compact.

Une réflexion est en cours au niveau des services de passation de marchés pour voir s'il sera possible ou non de signer avec le Bureau AECOM un avenant pour la mise en œuvre du PAR. Mais tout dépendra de l'ampleur du travail qu'il y aura à faire. Et cela ne sera connu qu'avec le rapport final.

Victor L. POUYE : La question du PAR est extrêmement importante. La libération du chantier est une question essentielle pour les entreprises. C'est ce qui leur permet de fixer leur calendrier de travail. Il faut donc connaître avec précision la date de libération des emprises.

Par ailleurs, je constate que par rapport aux études le retard est général. Certaines causes de retard sont imputables aux bureaux. Est-ce que des pénalités de retard sont prévues à leur contrat ?

Concernant les délais de construction, j'avais compris que pour les routes c'était 24 mois et les ponts 18 mois. Mais je vois que dans le chronogramme cela a été revu à la baisse et passe 18 mois pour les routes et 15 mois pour les ponts.

A propos des décaissements, je voudrais savoir pourquoi il n'y en a pas en ce qui concerne les routes ?

Massar WAGUE : je vois que concernant le lot 3 de la RN 6, il est fait mention du tronçon Kolda-Vélingara. Est-ce à dire qu'il est désormais acquis que le tronçon Koukané-Vélingara sera désormais pris en compte dans les travaux ?

Le cadastre a-t-il été impliqué dans la confection des livres fonciers ?

Les arrêtés de conformité environnementale n'ont toujours pas été délivrés. Quelle en est la conséquence sur le déroulement du programme ?

Enfin, il serait souhaitable de faire apparaître dans le tableau des contrats la part des entreprises sénégalaises tant en valeur absolue qu'en valeur relative.

El Mansour TALL : A propos des arrêtés de conformité environnementale, il qu'il s'agit d'un obstacle dirimant ?

Des retards ont été accusés dans tous les contrats d'études. Cela pose un sérieux problème. Est-ce à dire que les entreprises sélectionnées ne sont pas assez qualifiées.

Mme Abibatou NDIAYE : Je voudrais revenir sur le Business Plan des mesures de sauvegarde sociale. J'ai bien suivi le dossier. Au vu des différents domaines d'activités qui se retrouvaient dans le projet de DAO, je me disais bien qu'il serait difficile de trouver une structure qui réunit toutes les compétences requises pour faire correctement le travail. Il me semble nécessaire de séparer les domaines d'activités et de recruter un consultant par chaque domaine. Les études devaient être finalisées en juin 2011 et à ce jour, elles n'ont pas encore démarrées.

Mamadou NDIAYE : Je félicite la Direction Générale de MCA-Sénégal pour la qualité des documents mis à notre disposition et qui facilitent la compréhension de l'avancement du programme. Toutefois, au lieu d'avoir des montants tantôt en dollars, tantôt en FCFA, je voudrais proposer que les documents fassent référence à une seule monnaie. Il faudra aussi faire ressortir le niveau d'avancement des engagements par rapport au Compact ainsi que le prévisionnel qui restera figé et le réel afin de permettre aux membres du Conseil de pouvoir de constater les dérapages éventuels.

Comme tout le monde, je déplore les retards. Il faut trouver le moyen de sanctionner négativement les entreprises non performantes et d'accorder des bonus à celles qui sont performantes.

En ce qui concerne le PAR, je pense qu'il ne serait pas idéale de confier sa mise en œuvre au bureau qui a réalisé l'étude.

Mor Talla KANE : Je m'associe aux félicitations exprimées à la Direction Générale de MCA-Sénégal. Je comprends que dans des travaux de ce genre qu'il ait des retards, mais c'est le rythme et la nature des retards qui inquiètent. Le fait qu'il ait un décalage dans le chronogramme nous ramène à la période d'hivernage. Pour le démarrage des travaux, ce qui risque de causer d'autres retards encore. Peut-on rester optimiste par rapport à cette situation ?

J'avais demandé que l'on pense à donner une chance aux entreprises sénégalaises, je serais donc malheureux si les contre-performances sont le fait d'entreprises sénégalaises.

Mme Maïmouna Lô GUEYE : Je voudrais d'abord présenté mes félicitations à la direction Générale pour la qualité de la documentation et la clarté de son exposé.

Ensuite, je voudrais savoir si des sanctions, notamment des pénalités de retard, sont appliquées aux entreprises défaillantes.

En matière de suivi évaluation, il y a deux volets distincts :

- La définition des indicateurs pour le suivi opérationnel ;
- Le suivi évaluation proprement dit qui permet de mesurer les performances du projet.

Est-ce que ce travail qui permet le suivi de l'exécution du programme a été fait ?

Ibrahima DIA : Les deux volets sont bien pris en compte. Le MCA-Sénégal dispose d'une Direction de Suivi évaluation qui gère la question des indicateurs et d'un plan de suivi évaluation qui a fait l'objet d'une validation par le Conseil de Surveillance.

Alioune Badara MBENGUE : Après mes félicitations à l'endroit de la Direction Générale, je voudrais insister sur l'importance du respect du calendrier de démarrage des travaux, surtout pour les ponts de Ndioum et de Kolda. Cela va participer à redonner espoir aux populations. Concernant le PAR, il faudrait s'y prendre très tôt pour éviter les surprises. Il faudra aussi mettre à contribution les autorités administratives locales.

Le Conseil félicite la Direction Général pour la qualité des documents qui ont été élaborés et mis à la disposition de ses membres. Il exprime son inquiétude pour les retards accusés dans les différentes études pour l'élaboration des APD/DAO et les contre-performances des entreprises sélectionnées.

Tanya SOUTHERLAND : Une partie du problème concernant la sanction des entreprises défaillantes était lié au modèle de contrat MCC qui ne contenait pas de clause relative aux sanctions pour contre-performance. Après discussion, il a été élaboré un modèle d'avenant qui prend en compte des pénalités de retard.

En outre, la question des mises en demeure est en cours d'examen en vue de la réduction des délais.

Le MCC partage les préoccupations sur les questions de délai. Nous sommes prêts à mettre en œuvre tout ce qui est possible pour rattraper les retards et même gagner du temps.

Ibrahima DIA : L'absence de mesure de sanction dans les contrats signés avec les bureau d'Études s'explique par le fait que dans le modèle standard de contrat MCC, il est fait confiance à l'Entreprise. En outre, le fait qu'il s'agit, le plus souvent, de contrat avec partie optionnelle et que les paiements sont liés aux livrables, devait normalement inciter les Entreprises à chercher à réaliser de bonnes performances, même si nous constatons que finalement cela n'est pas le cas. Cependant, ma récente mission au Maroc m'a permis de constater que ce problème de retard dans l'avancement des études n'est pas spécifique au MCA-Sénégal.

Concernant les études, nous sommes presque arrivé au bout du processus, puisque nous sommes à l'étape des DAO. Nous avons adopté une stratégie consistant à réunir à compter du 19 juillet à Saly, pendant trois jours, tous les acteurs impliqués ainsi que les Consultants pour finaliser les DAO travaux. Au sortir de ce conclave, les participants auront des documents presque finalisés.

La période d'hivernage va être utilisée pour dérouler la procédure de passation de marché. Ainsi, les travaux, proprement dits, démarreront juste après l'hivernage.

Nous avons pris bonne note des recommandations concernant le PAR. C'est une question qui a été examinée avec les Collectivités locales concernées, notamment dans le cadre de Comité départementaux de Développement (CDD).

Concernant les délais d'exécution des travaux de routes et ponts, ce sont les informations qui ont été fournies par les techniciens.

Pour ce qui est de la nationalité des entreprises défaillantes, il faut simplement dire que pour le moment, c'est le Bureau Louis Berger qui réalise de bonnes performances. Il s'agit d'une entreprise franco-américaine. En fait, lorsqu'ils font leurs offres, les Consultants vous présentent des profils très intéressants, mais une fois qu'ils ont gagné le marché, ils attendent le démarrage des travaux pour invoquer l'indisponibilité du personnel vendu et proposer un remplaçant.

Victor L. POUYE : A ce propos, il doit être insérer au contrat une clause prévoyant un abattement de 10% ou plus sur le prix pour tout remplacement de personnel.

Ibrahima DIA : Pour ce qui se rapporte aux mesures de sauvegarde sociale, le seul changement préconisé est que les études pour l'élaboration du business plan seront supportés par l'Etat via la Cellule d'Appui. Le travail sera exécuté pour chaque domaine par un consultant individuel, sous la supervision d'un Groupe de travail pour chaque activité. Du coup, la planification qui a été faite concernant les mesures de sauvegarde sociale n'est plus valable dans la mesure où il y a changement d'approche.

Momar Talla KANE : Pour les études d'impact environnemental et social, il faudrait veiller à les achever avant le démarrage des travaux.

En outre, je suggère l'organisation d'une séance de communication avec les ONG afin de les informer des activités de MCA-Sénégal, à l'instar de ce qui a été déjà fait avec le Secteur privé.

Ibrahima DIA : Nous ferons le nécessaire pour organiser cette rencontre.

4. Confirmation du taux de l'ajustement salarial accordé au personnel de MCA-Sénégal

Conformément à l'article 12 des contrats de travail approuvés par le Conseil de Surveillance et le MCC, le Conseil avait décidé d'accorder, aux Agents de MCA-Sénégal, un ajustement salarial au coût de la vie. Le taux de 3% a été fixé suivant la procédure de consultation à domicile conformément à l'article 12 alinéa 5 du Règlement Intérieur du Conseil.

Le Conseil a confirmé, à l'unanimité des Membres présents et représentés, la décision d'ajustement salarial de 3 % accordé au personnel de MCA-Sénégal au titre de l'année 2011.

5. Confirmation de l'approbation de l'arrêté sur le Comité des Parties prenantes et de la liste des structures administratives et organisation membres dudit Comité

A la suite d'une validation par voie de consultation à domicile, conformément à l'article 12 alinéa 5 de son Règlement Intérieur, Monsieur le Premier Ministre a signé l'arrêté abrogeant n° 6437 du 07 juin 2011 et remplaçant l'arrêté n°4892 du 2 juin 2010 portant création et fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du Comité des Parties Prenantes du Millennium Challenge Account-Sénégal.

En exécution de cet arrêté, le Gouverneur de la région de Saint-Louis a signé l'arrêté n° 112 du 15 juin 2010 pour fixer la composition du Comité des parties prenantes de la région de Saint-Louis et le Gouverneur de Ziguinchor a signé l'arrêté n° 104 du 22 juin 2011 pour en faire de même dans les régions de Ziguinchor, Sédhiou et Kolda.

Le Conseil a confirmé, à l'unanimité des Membres présents et représentés, l'Approbation de l'arrêté sur le Comité des Parties prenantes et de la liste des structures administratives et organisations membres dudit Comité.

6. Examen et approbation des amendements apportés au Manuel des Opérations financières

Madame Mariam WANE, Auditeur Interne, a présenté aux membres du Conseil les changements intégrés lors de la deuxième révision du Manuel des Opérations Financières (FAP).

Les changements significatifs portés au Fiscal Accountability Plan répondent au souci :

- de modifier les procédures en vigueur en vue de les adapter aux réalités du terrain ;
- d'intégrer les différents memos émis et signés par le Directeur Général et le Représentant Résident du MCC avant cette présente mise à jour (les deux memos qui ont été émis concernent le paiement des frais de mission et les dotations en frais de communication) ;
- et de prendre en compte la mise en place des PMU (Program Management Unit).

Les changements proposés ont été, pour des raisons d'ordre pratique, extraits du FAP principal et présentés ci-après (en caractères gras soulignés).

Les changements portent sur les parties suivantes du FAP en cours :

- Processus de planification et gestion de la trésorerie ;
- Processus de passation des marchés ;
- Processus d'approbation des paiements ;
- Gestion du personnel ;
- Gestion des PMU ;
- Gestion des actifs ;
- Déplacements et missions ;
- Gestion de la petite caisse.

Président Alh. DIALLO : Pourquoi concernant les « *petits achats de service* », à la page 7, il y a trois points de suspension. Est-ce que cela ne renvoie pas à l'indéfini ? Qu'est ce qui définit les petits achats de service et en fixe les limites ?

Mariam WANE : La parenthèse répond au souci de donner des exemples. En tout état de cause, l'achat concerné ne doit pas dépasser le montant de 1 000 000 de francs CFA.

Tanya SOUTHERLAND : Je me pose des questions par rapport aux six mois nécessaires pour remplacer le travailleur malade, compte tenu du fait que la durée de vie du Compact est seulement de cinq (5) ans.

El Mansour TALL : je pense que les rapports ne doivent pas être liés au paiement des honoraires des membres des PMU. Sinon on risque d'aboutir à une routine. Des rapports seront élaborés juste pour la forme, alors qu'il doit s'agir de documents présentant une certaine consistance.

Tanya SOUTHERLAND : Je ne comprends pas la question des remboursements trimestriels faits par le MCA-Sénégal au profit de la SAED. Si j'ai bien compris, il était convenu que les salaires des agents de la SAED affectés au PMU devaient être supportés par la SAED comme étant sa contribution au fonctionnement du PMU. Les parties s'étaient entendues sur le fait que le MCA-Sénégal ne devait payer que les indemnités complémentaires.

Momar Talla KANE : Je constate que le personnel des PMU seront recrutés comme des prestataires de service. Je pense que cela risque de poser un sérieux problème. En cas de contentieux, les contrats pourraient être requalifiés en contrats de travail.

Mor Talla KANE : La durée des projets étant connus, il faudrait signer avec le personnel des contrats à durée déterminée pour le temps du projet.

Tanya SOUTHERLAND : En ce qui concerne les missions, je pense que la référence faite à un déplacement d'une zone à une autre pour recevoir le paiement de per diem est insuffisante. On peut facilement faire un aller-retour rapide entre le Delta et Podor et bénéficier ainsi des per diem. Le critère relatif à la « nuitée » doit être pris en compte.

Victor POUYE : Il est fait référence à la Compagnie Sénégal Air dans le manuel. Cela ne doit pas se faire. Il faut éviter de nommer une structure commerciale dans le manuel.

Tanya SOUTHERLAND : Pour les pénalités applicables aux changements de billets d'avion, il faut préciser qu'elles sont payées par le MCA-Sénégal.

Mor Talla KANE : lorsqu'une mission est à cheval sur deux mois avec deux taux de per diem différents, pour qui ne pas choisir le taux le plus favorable à l'agent ?

Alioune Badara MBENGUE : il faut penser à fixer le niveau minimum de réapprovisionnement de la petite caisse pour éviter les situations de rupture de fonds.

7. Informations sur les prochaines étapes, Questions diverses, Agenda de la prochaine réunion du Conseil de Surveillance

Président Alh. DIALLO : Le Conseil doit donner son accord pour la négociation d'un Accord d'Entité d'Exécution avec l'ANSD en vue de la réalisation de l'enquête de référence. Par précaution, il doit aussi autoriser la modification du plan de passation de marché en cours pour y inclure le marché relatif à la réalisation des enquêtes.

Tanya SOUTHERLAND : Nous avons proposé de faire inscrire ce marché dans le plan de passation de marchés pour gagner du temps. Mais si nous devrions attendre l'issue des négociations avec l'ANSD pour engager la procédure de passation de marché pour le contrat Baseline, l'objectif de gagner du temps ne serait pas atteint. L'idée c'est de dérouler simultanément les deux processus. Si l'IEA avec l'ANSD aboutit, rien n'empêchera le MCA-Sénégal d'arrêter la procédure de passation de marché.

Mamadou NDIAYE : Je salue l'idée de confier les enquêtes de référence à l'ANSD, cela favorisera l'harmonisation des données statistiques.

Mor Talla KANE : je suis bien d'accord avec ce schéma. Je trouve que c'est bien de confier les enquêtes de référence à l'ANSD. Toutefois, il s'agit d'une structure beaucoup sollicitée, il faudra au MCA-Sénégal de mettre en place un dispositif permettant de s'assurer de la bonne exécution de la mission dans les délais requis.

Mme Maïmouna Lô GUEYE : Sur le projet d'Accord d'Entité d'Exécution, je voudrais attirer l'attention sur le fait que l'ANSD n'est pas la structure la mieux outillée pour faire le travail d'enquête en matière d'agriculture. Il est vrai que l'ANSD coordonne l'ensemble des statistiques au niveau national, mais pour les enquêtes spécifiques, ce sont les ministères techniques qui s'en occupent. C'est ainsi que même avec l'USAID, les enquêtes de référence en matière d'agriculture sont confiées à la Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques (DAPS) du ministère de l'Agriculture.

Ibrahima DIA : Il faut prendre en considération le fait que cette enquête devait être réalisée par un cabinet privé. Le travail technique est fait sous la direction de l'ANSD. Les structures intéressées auront leur mot à dire dans le cadre du Comité de pilotage. Pour l'exécution des tâches un PMU sera installé au sein de l'ANSD et des Consultants spécialisés seront recrutés tant pour les enquêtes concernant le projet hydro agricole que celles concernant le projet route.

Mor Talla KANE : En réalité, il y a beaucoup de domaines qui sont couverts par les travaux d'enquêtes, De ce fait, il ne me paraît pas possible de confier ce travail à la DAPS qui n'a des compétences qu'en matière agricole.

Massar WAGUE : Dans les discussions avec l'ANSD, il faudra veiller à ce qu'elle indique les ressources humaines et techniques qui lui sont nécessaires pour la bonne exécution de la mission qui lui sera confiée.

Tanya SOUTHERLAND : Dans tous les cas, il faudra aller vite.

Ibrahima DIA : Par précaution, il faudra inclure dans le plan de passation des marchés en cours la mise en œuvre du PAR, la supervision des travaux, la mise en œuvre du foncier, le contrat Baseline et contrat du cabinet de recrutement pour la sélection du personnel complémentaire du PMU-ANSD et des Consultants individuels.

Le Conseil, à l'unanimité des Membres présents et représentés, autorise le MCA-Sénégal à poursuivre les négociations avec l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) en vue de conclure un Accord d'Entité d'Exécution pour la réalisation d'une enquête de référence auprès d'un échantillon de chefs de ménages et entreprises dans les différentes zones d'implantation des projets du programme du Compact.

Le Conseil autorise la révision du Plan de passation des Marchés du semestre avril 2011 – octobre 2011 pour y inclure les marchés relatifs :

- aux enquêtes de référence auprès d'un échantillon de chefs de ménages et entreprises dans les différentes zones d'implantation des projets du MCA ;
- à la mise en œuvre du PAR ;
- à la mise en œuvre du volet foncier ;
- à la supervision des travaux ;
- au recrutement du personnel complémentaire pour le PMU-ANSD et les consultants individuels.

III. Fin DE LA REUNION:

L'ordre du jour étant épuisé, le Président a levé la séance à 13 heures 15 mns.

Elaboré par:

Nom: Ibrahima DIA

Secrétaire de séance

Approuvé par:

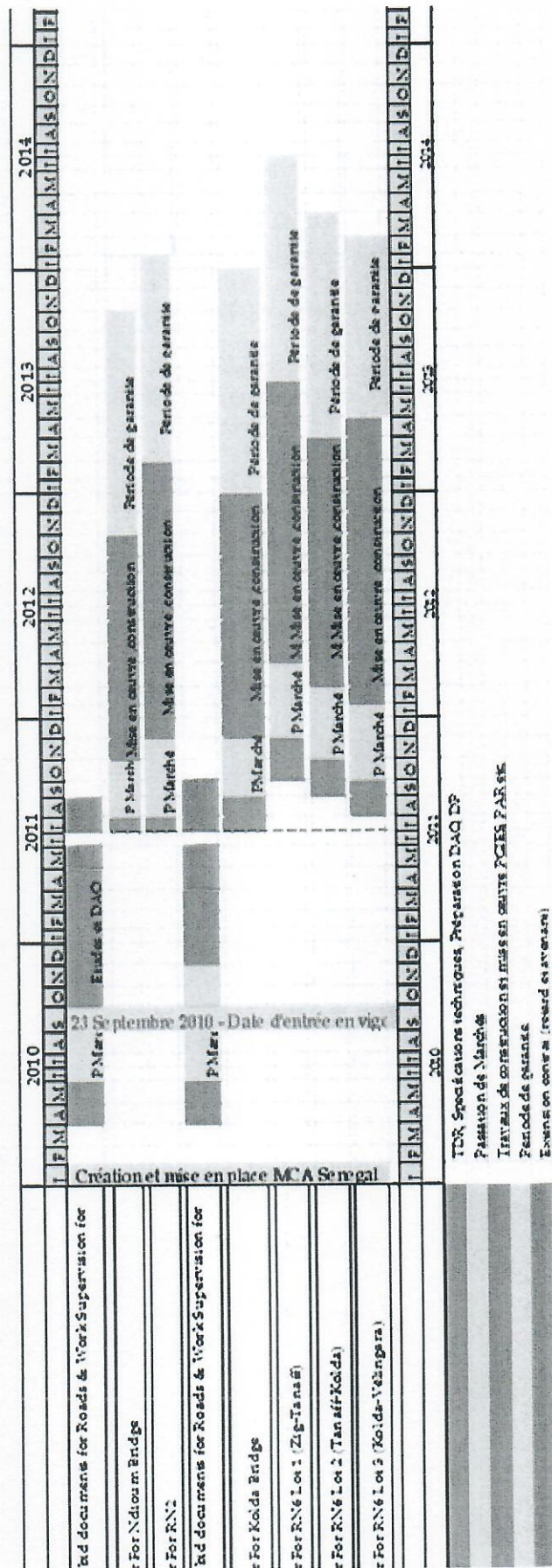
Nom: Alhousseynou DIALLO

Président du Conseil

ANNEXES

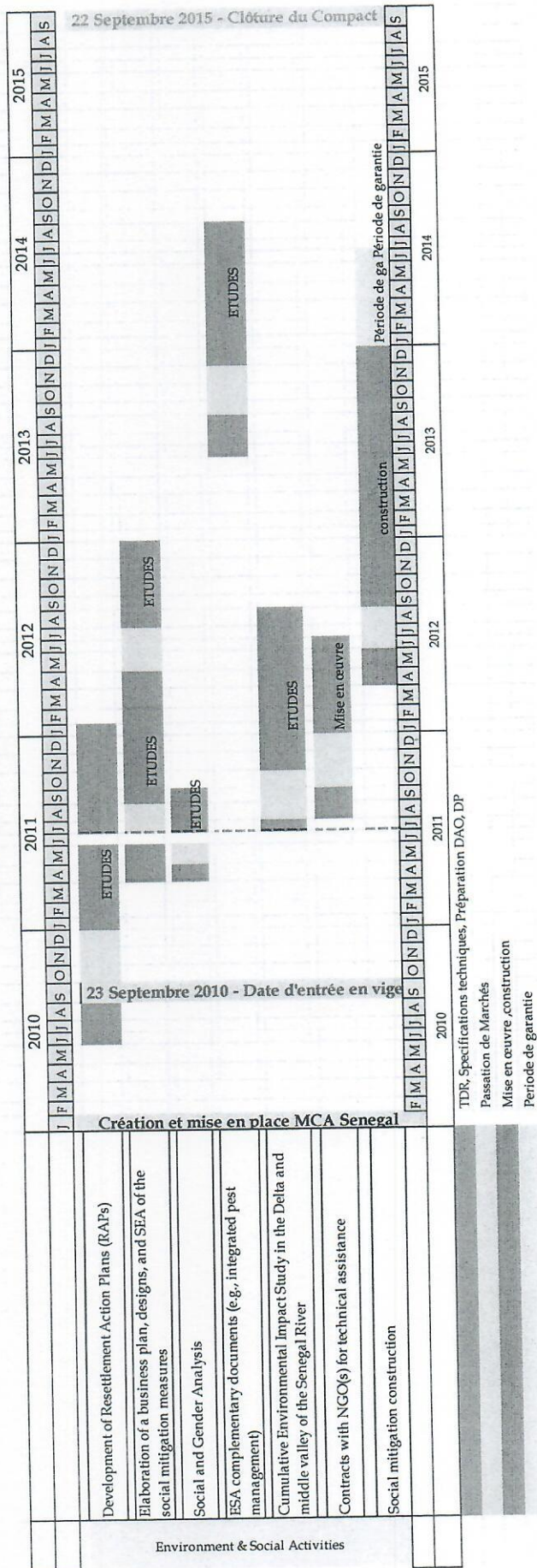
CHRONOGRAMMES DES PROJETS ET ACTIVITES

MCA-Senegal Procurement Timeline ROUTES



[illegible]

MCA-Senegal Procurement Timeline
Environment & Social



MCA-Senegal Procurement Timeline Suivi & Evaluation

